

LE GRAND INVALIDE

ORGANE DE LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

<https://www.invalidesdeguerre.org>

fondation@invalidesdeguerre.org



13 AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET
75007 PARIS

Métro : La Tour-Maubourg (ligne 8)

Téléphone : 01 44 11 32 70

BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L.125-10, L.133-1, L.132-1 OU L.132-2 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

2021, QUE CETTE ANNÉE SOIT POUR VOUS PLEINE DE SANTÉ ET DE JOIE

L'année 2020 ne demande qu'à être oubliée.

Avec beaucoup d'efforts, nous avons obtenu quelques améliorations pour nos membres et aussi pour les conjoints survivants.

À compter du 1^{er} janvier 2021, les conjoints survivants, lorsqu'ils sont âgés de plus de soixante-quatorze ans, bénéficient d'une demi-part fiscale supplémentaire si le mari était titulaire de la retraite du combattant, quel que soit son âge au moment du décès (art. 195-f du Code général des impôts).

Nous avons aussi obtenu une majoration de la pension versée au conjoint survivant d'un grand invalide de guerre titulaire de l'article L.133-1 (ex-art. L. 18) et ayant prodigué plus de 15 années de soins constants auprès de lui (nouveaux paliers fixés à 20 ou 25 ans).

Nous avons envoyé 90 courriers aux veuves qui nous semblaient être concernées, en leur indiquant la procédure à suivre pour bénéficier de ce complément. À ce jour, seules trois bénéficiaires nous ont fait connaître le succès de leur démarche. Qu'en est-il des autres ?

Au *Journal officiel* du 30 décembre 2020, applicable au 1^{er} janvier 2021, le seuil d'octroi de la majoration pour conjoints survivants, dont l'époux était titulaire d'une pension militaire d'invalidité de 10.000 points, est abaissé à 6.000 points. Cette majoration est attribuée sur demande.

Cette année a aussi vu l'attribution de la carte du combattant aux militaires présents en Algérie entre 1962 et 1964.

Désormais, nos efforts se portent sur la réévaluation de la valeur du point de pension. La commission tripartite annoncée par M^{me} Darrieussecq a été installée début décembre. En plus des membres de l'administration centrale et de la représentation parlementaire, le groupe de travail comprend cinq associations combattantes. Mais nous regrettons que les pensionnés n'y soient pas mieux représentés.

Malgré toutes les contraintes, nous continuerons à vous défendre en espérant pour vous une année 2021 pleine de joie, de santé et de bonnes nouvelles.

Raymond Casal
président de l'Association

Sommaire

trimestriel - 98^e année

n° 815 - octobre-décembre 2020

Page 49

Édito

Pages 50 à 53

Les prix 2020 de la Fondation :

- Scientifique & Médical
- Sport & Jeunesse
- Handicap & Accessibilité
- Mémoire

Pages 54 à 58

DOSSIER : le Soldat Inconnu

L'Inconnu de l'Arc de Triomphe

La mise au tombeau du Soldat Inconnu

Pages 59 à 61

Conseil d'administration

du 24 septembre 2020 (extraits)

Page 62 et 63

Infos Handicap & Accessibilité n° 25

Page 64

Articles parus dans *Le Grand Invalide* en 2020

Cotisations 2021

COMITÉ SCIENTIFIQUE & MÉDICAL

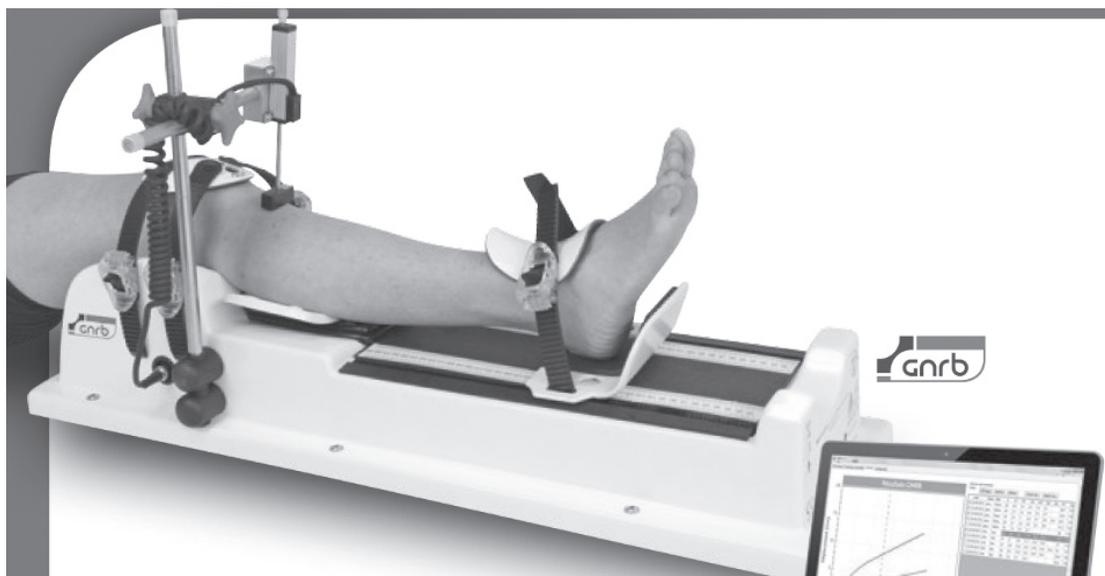
LAURÉAT 2020

Un **prix d'honneur d'un montant de 10.000 €** a été décerné à un projet porté par le médecin-chef Laurent Thefenne, chef du pôle de réhabilitation du blessé de l'Hôpital d'instruction des armées Laveran (Marseille) et de l'antenne de médecine physique et de réadaptation de l'Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne (Toulon).

Le projet concerne l'acquisition d'une station LDA® permettant le suivi et la prise en charge des militaires victimes d'une entorse grave du genou par laximétrie dynamique automatisée.

L'entraînement du militaire en fait un sportif de haut niveau. Il est donc potentiellement blessé. L'entorse grave du genou est une pathologie qui intéresse tous les niveaux. Le militaire qui souhaite être soigné (traitement rééducatif ou chirurgical, reprise possible ou avec précaution), les médecins pour savoir si on s'oriente vers une possible récupération ou une réparation (réparation simple ou associée à un geste extra-articulaire), le commandement pour limiter la durée d'inaptitude et éviter les congés prolongés (durée d'inaptitude au service actif sans restriction minimum de 9 mois).

La station LDA® peut répondre à ces différentes questions. En effet, elle permet de dire si le ligament croisé antérieur et postérieur est rompu complètement ou partiellement, et de voir la cicatrisation du transplant. Ce matériel deviendra un élément objectif pour la thérapeutique et la reprise des activités.



Les objectifs principaux de la mise en œuvre de cet appareil concernent l'évaluation puis le suivi de la cicatrisation (post-opératoire ou traitement fonctionnel), et la détermination de critères de reprise objectifs d'une pathologie fréquente.

Le projet va apporter à court et moyen termes les changements et améliorations suivantes :

- Possibilité de suivi des équipes sportives et des militaires à risque. Bilan ligamentaire, suivi longitudinal (mise en place d'un protocole approprié : proprioceptif, renforcement musculaire). Prévention primaire.
- Diminution du nombre de chirurgie.
- Amélioration de la décision chirurgicale.
- Développement des critères radiologiques en relation avec les résultats de l'analyse de la laximétrie dynamique automatisée. Il permet une vision dynamique de la résistance ligamentaire alors que l'IRM ne donne qu'une vision anatomique du LCA (NDLR : ligament croisé antérieur).
- Rééducation adaptée au patient et à ses déficiences.
- Acceptation d'une possible reprise de l'activité physique à un niveau inférieur.

LAURÉAT 2020

Un **prix d'honneur d'un montant de 5.000 €** a été décerné à l'association Ma Roue Libre pour l'acquisition d'un **fauteuil tout terrain Quadrix Axess Touch**.

Cette association organise une activité sportive et de loisirs de pleine nature, accessible aux personnes en situation de handicap. Son ambition est de proposer une activité mixte, handis et valides (VTTistes, randonneurs), jeunes et moins jeunes, en favorisant l'autonomie et l'accomplissement du pratiquant.

Afin d'élargir l'offre de randonnée en pleine nature au plus grand nombre, Ma Roue Libre souhaitait acquérir un Fauteuil Tout Terrain AXESS TOUCH, muni d'une commande joystick.

Avec cet appareil, Ma Roue Libre va être en mesure de faire découvrir cette activité auprès de 250 établissements et structures en Île-de-France ! Inutile de rappeler que cette région représente 1,8 millions de personnes en situation de handicap, dont 72 % avec un handicap moteur, et 90.000 personnes en fauteuils roulants.

À l'aide de sa commande joystick déportable, une tierce personne est en mesure d'accompagner et de commander le fauteuil.



Quadrix Axess Touch



Pour plus d'informations, flashez le qr-code ou suivez le lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=ttplyLwkk1c&feature=youtu.be>



Début janvier 2019, pendant une semaine, dix blessés de la force maritime des fusiliers marins et commandos ont pu participer à un stage de ski à Mont-Louis (Pyrénées-Orientales) grâce à la section sportive « Cap Espérance ». Bien plus qu'un stage de ski, cette semaine a permis aux blessés d'améliorer leur confiance en soi, de partager et échanger dans le groupe, d'évoluer dans un milieu certes difficile mais attirant et encadré par des professionnels spécialisés de l'association Handikraft.

LAURÉAT 2020

Un **prix d'honneur d'un montant de 5.000 €** a été décerné au Club Sportif et Artistique de la Marine – section Cap Espérance, pour l'organisation d'un stage de reconstruction et de réhabilitation.

La section Cap Espérance a été créée en septembre 2017 à l'initiative du contre-amiral François Rebour et d'un blessé afin d'avoir une cellule de proximité pour venir en aide, soutenir et conseiller les blessés de la force des fusiliers marins et commandos.

L'objectif du stage est de sortir les blessés de leur contexte professionnel et familial souvent très stressant, avec une forte densité d'activités anxiogènes dans un milieu neutre, adapté. Et de leur proposer différentes activités sportives au sein de l'implantation ainsi que dans le secteur civil par un stage d'une semaine en hiver et une semaine en été.

Ce stage d'hiver sera proposé pour 10 blessés de la force, blessé physique et psychique, en congé de maladie ou en activité.

Parmi les principaux objectifs visés :

- Sortir de l'isolement certains blessés.
- Reprendre confiance en soi.
- Retrouver l'esprit de cohésion.
- Pratiquer une ré-orthétisation pour certains (Orthétisation : science et art du traitement de patients par l'utilisation d'orthèses).

LAURÉAT 2020

Un **prix d'un montant de 10.000 €** sera partagé entre les dix premiers acquéreurs de la plateforme EasyAccess[®] qui recevront chacun une subvention de 1.000 € (collectivités publiques, commerçants).

Le projet, soutenu par la fondation depuis son origine avec des financements à hauteur de 28.200 €, a beaucoup évolué et entre désormais en phase de pré-industrialisation. Le coût unitaire annoncé est de l'ordre de 3.000 € TTC.

Les premières installations sont programmées sur la ville de Nice pour juin 2021.

D'autres communes sont intéressées par le projet, notamment Fougères dans l'Ille-et-Vilaine.

Le soutien financier de la fondation aux premières acquisitions sera relayé par la presse régionale. Les opérations de communication autour du projet sont du ressort de l'inventeur, M. Raoul Parienti.

Cette subvention globale de 10.000 € ne sera allouée qu'une seule fois, la fondation souhaitant par ailleurs intervenir dans d'autres domaines du handicap et de l'accessibilité.

La première présentation officielle de la plateforme EasyAccess[®] s'est déroulée à Nice le 16 juillet 2020, place Jacques Toja, en présence de M. Jean Jeuland, représentant la Fondation des plus grands invalides de guerre, et M. Jacques Dejandile, délégué au Handicap, représentant M. Christian Estrosi, maire de Nice.

EasyAccess[®] est une plateforme élévatrice permettant aux personnes en fauteuil roulant d'accéder aux établissements recevant du public.

EasyAccess[®] a reçu la médaille d'or du concours Lépine et le prix du handicap de la Ville de Paris.

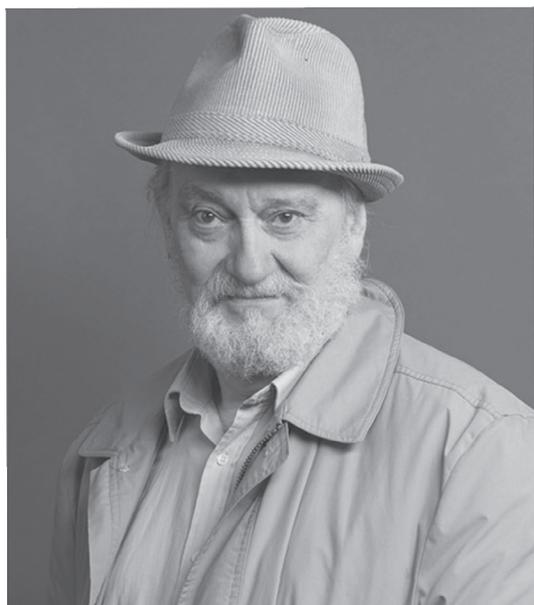
La Fondation des plus grands invalides de guerre s'est rapprochée de M. Raoul Parienti, inventeur niçois reconnu, pour trouver une solution simple, fiable et abordable, permettant de rendre accessible l'ensemble des lieux publics aux personnes en fauteuil roulant.



Nice - 16 juillet 2020 : présentation de la plateforme.

Pour plus d'informations, flashez le qr-code ou suivez le lien :
<https://www.youtube.com/watch?v=sfUd9yrQUX4&feature=youtu.be>





Georges-Olivier Châteaureynaud

LAURÉAT 2020

Dans le cadre des quatre prix littéraires remis, chaque année, par l'Association des écrivains combattants (AEC), le **prix Michel-Tauriac**, récompensant l'ensemble d'une œuvre, a été mécaté par la Fondation des plus grands invalides de guerre. Ce prix d'encouragement, d'un **montant de 2.000 €**, fait partie du programme d'actions 2020 dans la catégorie Mémoire. Il a été décerné à Georges-Olivier Châteaureynaud.

Fondée en 1919 et reconnue d'utilité publique en 1931, l'Association des écrivains combattants (AEC) a été créée pour honorer la mémoire des 560 écrivains morts pendant la Grande Guerre. Elle organise diverses manifestations, en particulier à l'Arc de Triomphe (ravivage de la Flamme sacrée) et au Panthéon (lectures de textes des « 560 » par des lycéens de la France entière).

Outre la publication d'une revue trimestrielle, *L'Écrivain combattant*, elle organise tous les ans, et depuis 1925, un salon du livre nommé « Après-midi du livre », manifestation placée sous le haut patronage du président de la République.

Georges-Olivier Châteaureynaud

Georges-Olivier Châteaureynaud, né le 25 septembre 1947 à Paris, est un écrivain, romancier et nouvelliste français.

Lauréat du prix Renaudot pour *La Faculté des songes*, il a également décroché le prix Goncourt de la nouvelle pour son savoureux recueil *Singe savant tabassé par deux clowns*. C'est un doublé exceptionnel, puisqu'il est le seul écrivain à se voir décerner ces deux prestigieuses récompenses littéraires. Mais l'auteur de *La Vie nous regarde passer* a toujours voulu partager sa passion pour la littérature, et pas seulement auprès de ses lecteurs. Son dernier ouvrage, *Contre la perte et l'oubli de tout*, est d'ailleurs un vibrant éloge du livre et de la littérature en dix histoires.

L'homme est aussi un important éditeur au sein de la célèbre maison d'édition Grasset. Ce point est fondamental pour les futurs participants de l'atelier d'écriture : Georges-Olivier Châteaureynaud les guidera en étant le fameux « troisième œil », celui qui détectera les faiblesses d'un récit, une « attaque » ou « une chute » à améliorer, un style à rendre plus percutant.

Les ateliers d'écriture

Le romancier anime, depuis une dizaine d'années, des ateliers d'écriture qu'il organise durant les étés à Muret, près de Toulouse. Les lauréats du Prix du jeune écrivain ont également bénéficié de ses talents de pédagogue dans l'art de trousseur une bonne nouvelle. C'est un art difficile qui ne supporte pas l'à-peu-près. En quelques lignes, il faut savoir installer des personnages profonds, un décor original, une intrigue bien ficelée, avec un style qui tienne la route.

La vocation de raconteur d'histoires de Georges-Olivier Châteaureynaud est née en même temps que sa découverte de la lecture. Il n'a pas son pareil pour développer un imaginaire. Depuis, l'actuel secrétaire général du prix Renaudot n'a jamais cessé de partager sa passion et son enthousiasme. Auteur d'une œuvre ample (plus d'une centaine de nouvelles et une dizaine de romans), il est l'un des acteurs du renouveau de la nouvelle en France, inlassable défenseur du genre. De 2000 à 2002, il a présidé la Société des Gens de Lettres. Son travail est reconnu à l'étranger (il est traduit aux États-Unis), où on le compare aux plus grands.

L'INCONNU DE L'ARC DE TRIOMPHE

L'hécatombe de la Première Guerre mondiale, par son ampleur, exigeait un hommage inédit. Afin d'honorer ces millions de morts, la République française a décidé d'ériger l'un d'entre eux, anonyme, en exemple, deux ans après la fin du conflit.

Par Philippe Delorme

VALEURS ACTUELLES - 12 novembre 2020

Un brouillard glacé enveloppe la capitale en cette triste matinée du 11 novembre 1920. Sur la place Denfert-Rochereau dominée par le *Lion* de Bartholdi, deux chars funèbres s'apprêtent à s'ébranler. La foule qui les entoure est aussi dense que son silence est impressionnant. L'un des deux est surmonté d'une sorte de belvédère où trône une châsse dorée. L'autre, plus austère, a été ménagé sur la prolonge d'un canon de 155.

Drapé de tricolore, un haut catafalque en forme de pain de sucre y porte un cercueil. Car, au deuxième anniversaire de l'armistice, la III^e République a souhaité associer dans une même apothéose le cinquantenaire de sa fondation. Le « reliquaire » vitré contient le cœur de Léon Gambetta, « l'organisateur de la défense », en 1870. Le cercueil est celui d'un héros anonyme, tombé au champ d'honneur durant le récent conflit...

Quatre ans plus tôt, le 26 novembre 1916, au mitan des combats, François Simon, président du Souvenir français de Rennes, proposait déjà d'« ouvrir les portes du Panthéon à l'un des combattants ignorés morts bravement pour la patrie ». La paix restaurée, la fièvre retombée, les Français découvrent l'étendue de la guerre : près d'un million et demi de morts, quatre millions de blessés... La plupart des morts, atrocement déchiquetés, méconnaissables, ont été entassés dans d'immenses ossuaires, quand ils n'ont pas été abandonnés sur les champs de bataille.

L'idée de représenter ces martyrs innombrables par l'un d'entre eux, enterré solennellement au cœur de Paris, sera reprise par Maurice Maunoury, député Gauche républicaine démocratique d'Eure-et-Loir, futur ministre de l'Intérieur. Cependant, le 14 juillet 1919, lors de la fête de la Victoire, ce n'est encore qu'un cénotaphe vide que l'on installe au sommet des Champs-Élysées, frappé de l'inscription « Aux morts pour la patrie ».

Quelques mois plus tard, André Paisant, élu Gauche républicaine démocratique de l'Oise, fait adopter par la Chambre une proposition de



11 novembre 1920 - Après avoir été porté au Panthéon, le cercueil du Soldat inconnu est transporté sous la voûte centrale de l'Arc de Triomphe.

Photo : BNF/Gallica/Agence Rol

loi visant à inhumér au Panthéon un «soldat inconnu». Ainsi, la France «ferait entrer dans la gloire les déshérités de la mort, elle dresserait à jamais, dans les siècles futurs, l'image du citoyen tombé pour la patrie». Cette initiative, relayée par la presse, reçoit l'adhésion de nombreuses personnalités, comme ce héros de la Marne couvert de décorations, devenu président des Scouts de France, le général Louis Ernest de Maud'huy. Celui-ci déclare: «Le poilu anonyme, c'est lui qui a mérité la plus sûre récompense puisqu'il a donné sa vie sans même que son nom soit connu. C'est lui qui a sauvé la France dans bien des cas.»

Mais le gouvernement garde le silence. L'année 1920 est celle du 50^e anniversaire de la République, et le régime cherche à alimenter la ferveur patriotique. La victoire de 1918 doit apparaître comme l'accomplissement des desseins des pères fondateurs, en particulier de Léon Gambetta, celui qui s'est levé au lendemain de la chute de Napoléon III. Aussi est-il prévu, le 11 novembre 1920, de transférer le cœur du tribun au Panthéon.

Cette décision du gouvernement réveille les tensions politiques, gommées par les nécessités de l'Union sacrée. Le 25 octobre, Léon Bailby, directeur du quotidien *l'Intransigeant*, lance un avertissement: «On s'est battu les flancs pour inventer un symbole propre à grouper les diverses classes de la population dans un sentiment commun. Ce n'est pas le transport du cœur de Gambetta qui saura réaliser ce but.» Et il ajoute: «Il est encore temps [...], associé à la fête de la République la mémoire, le dévouement, le sacrifice obscur mais innombrable de nos grands morts.»

D'autres quotidiens renchérrissent, tel Georges Montorgueil dans *le Temps* du 29 octobre: «Entre le Quatre-Septembre et le Onze-Novembre, il y a ce lien: le serment fait en 1870, sur l'autel de la patrie. De celui qui a fait ce serment, on honore le cœur; mais celui qui l'a tenu, et qui dort, marié à l'argile et ceint d'elle, sera-t-il absent de ces pompes?»

Encore plus clairement, le 31 octobre, l'ancien combattant et écrivain nationaliste Binet-Valmer, président de la Ligue des chefs de section, adresse, dans *le Journal*, à Alexandre Millerand, tout récent président de la République, successeur de Paul Deschanel, une lettre ouverte lourde de menaces: «Croyez-vous qu'un seul d'entre nous accompagnerait un cortège où l'on n'a pas donné sa place à celui qui est mort solitaire et qui se défait dans la solitude, là-bas, où nous avons risqué volontairement le même sort? [...] nous ne serons pas là, nous les vainqueurs, le 11 novembre 1920, si le Soldat inconnu n'est pas notre chef de file.»

Afin de calmer les esprits, le nouveau président du Conseil, Georges Leygues, ancien ministre de la Marine, réagit juste à temps. Le 8 novembre, les députés et les sénateurs, réunis en session extraordinaire, votent à l'unanimité «la translation et à l'inhumation des restes d'un soldat français non identifié».

Si le cœur de Gambetta demeurera au Panthéon, le Soldat inconnu ira reposer sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. «Fût-il le plus humble des citoyens, ouvrier ou patron, paysan ou bourgeois, illettré ou savant, patricien ou plébéien, qu'importe, pour tous il sera le plus grand», souligne le rapporteur du projet, le député de droite Georges Maurisson.

Des bières contiennent les cendres des combattants de huit secteurs

Deux jours plus tard, huit bières anonymes sont alignées sur deux colonnes dans une casemate souterraine de la citadelle de Verdun, aménagée en chapelle ardente. Elles contiennent les cendres de huit combattants «dont l'identité comme française est certaine, mais dont l'identité personnelle n'a pu être établie». Ils proviennent de huit secteurs du front particulièrement meurtriers: Flandres, Artois, Somme, Île-de-France, Chemin des Dames, Champagne, Verdun, Lorraine.

Il est 4 heures de l'après-midi quand l'ancien ministre des Colonies devenu celui des Pensions, Primes et Allocations de guerre, André Maginot, s'avance vers un jeune soldat du 132^e régiment d'infanterie qui assure la garde d'honneur. Âgé de 21 ans, le Normand Auguste Thin, commis épicier dans le civil, pupille de la nation et engagé volontaire, a été gazé au cours de la contre-attaque en Champagne. Le ministre lui tend un bouquet d'œillets blancs et rouges: «Celui que vous choisirez sera le Soldat inconnu, que le peuple de France accompagnera demain sous l'Arc de Triomphe.»

Auguste Thin se souviendra: «Il me vint une pensée simple. J'appartiens au 6^e corps. En additionnant les chiffres de mon régiment, le 132, c'est également le chiffre 6 que je retiens. Ma décision est prise: ce sera le 6^e cercueil que je rencontrerai.»

Conduit par train à Paris, le Soldat inconnu va dominer les célébrations du lendemain, 11 novembre, éclipsant la «relique politicienne» de Gambetta, selon le mot de Charles Maurras dans son journal, *l'Action française*. À gauche, le socialiste Paul Faure, rédacteur en chef du

Populaire, associée dans une égale réprobation, «la mascarade ridicule du cœur de Gambetta qu'on s'avise, après un demi-siècle, de transporter au Panthéon» et «celle, odieuse, de la translation de la dépouille d'un poilu, inconnu, sur le cercueil de qui nos politiciens, prolongateurs de guerre [...] vont battre monnaie et rechercher une réclame tapageuse et malsaine.»

Au Panthéon, une «cérémonie glaciale dans une église sans Dieu»

À 9 heures 15, le cortège prend la direction de l'Observatoire et du boulevard Saint-Michel, précédé

d'une houle de drapeaux émergeant de la brume, au milieu d'une foule silencieuse. Il remonte ensuite la rue Soufflot, ponctuée de torchères aux armes des villes d'Alsace et de Lorraine. Au Panthéon, se déroule ensuite une «cérémonie glaciale dans une église sans Dieu», comme la décrit le quotidien *la Croix*. Le président de la République, chargé de prononcer l'éloge, salue au passage le «Soldat inconnu, représentant anonyme et triomphal de la foule héroïque des poilus».

Par le boulevard Saint-Germain et la place de la Concorde, la procession — où les autorités civiles et mili-

taires, maréchaux et ministres marchent à pied —, gagne enfin les Champs-Élysées, noirs d'une masse humaine à la fois enthousiaste et recueillie. Il est midi moins dix lorsque le cercueil de l'illustre inconnu est déposé sous la voûte principale de l'Arc de Triomphe, voulu par Napoléon I^{er} pour célébrer Austerlitz et les exploits de la Grande Armée. M^{br} Roland-Gosselin, ancien aumônier de la marine et vicaire capitulaire de Paris, prononce une bénédiction. Les clairons sonnent *Aux champs*, puis retentit, une dernière fois, *la Marseillaise* ... ■

LA MISE AU TOMBEAU DU “SOLDAT INCONNU”

D'une simplicité émouvante fut cette cérémonie qui s'est déroulée devant une foule nombreuse, en présence du ministre de la Guerre, des maréchaux et des délégués à la Conférence interalliée.

Gaston-Ch. RICHARD [*Le Parisien*, 29 janvier 1921, n° 16041.]

Ce ne fut qu'une brève cérémonie militaire, belle cependant, par tout ce qu'elle suscitait en nous d'émotions graves et de tragiques souvenirs.

Il ne faisait pas encore tout à fait jour quand les troupes en armes se rassemblèrent sur la place de l'Étoile, autour de l'arc immense qui paraissait plus grand encore dans la brume de cette froide matinée.

Peu à peu, la foule se massait, une foule noire, dense, immobile, de travailleurs et de travailleuses, venus, les uns et les autres pour s'incliner devant le cercueil du héros sans nom. Et,

tour à tour, arrivaient les délégations : celles du Parlement, celles des Écoles... Au pied du pilier Est de l'Arc de Triomphe, des offrandes s'entassaient ; palmes de bronze de l'École alsacienne et de la Fédération nationale des victimes de la guerre, humble couronne en céramique, d'un «ami» du héros mort, gerbes des différents comités de la Ligue des chefs de section, couronnes du personnel auxiliaire du ministère des Pensions, de l'Association des interprètes militaires, de l'Association de rhétorique.

Derrière la dalle funèbre qui porte cette épique inscription :

ICI REPOSE

UN SOLDAT FRANÇAIS

MORT

POUR LA PATRIE

Les drapeaux des régiments se sont rangés. Il y a là les étendards décolorés, déchirés des 11^e et 12^e cuirassiers, du 13^e d'artillerie, du 21^e régiment d'infanterie coloniale, des 104^e et 119^e régiments d'infanterie. Sur la droite de la tombe sont placés les drapeaux des médaillés militaires, de l'Association des croix de guerre et des volontaires étrangers.



Inhumation du soldat inconnu, place de l'Étoile. Vendredi 28 janvier 1921.

Photo : Agence photographique Rol, Paris - Collection BNF

Et, peu à peu, les personnalités qui doivent assister à la cérémonie arrivent au pied du monument : ce sont, d'abord, les généraux Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, et Malleterre, gouverneur des Invalides ; le général Berdoulat, gouverneur de Paris ; le général Trouchaud, commandant d'armes de la place ; l'amiral Grasset, le général Gouraud, le général Lasson, représentant le Président de la République, les généraux Fayolle, Nivelles, Degoutte.

Puis ce sont MM. Guist'hau, ministre de la Marine ; Albert Sarraut, ministre des Colonies ; Maginot, ministre des Pensions ; Bérard, ministre de l'Instruction publique ; Autrand, préfet de la Seine ; Gay, président du conseil général ; Le Corbeiller, président du conseil municipal ; Raux, préfet de police.

Le maréchal Pétain arrive quelques minutes avant la cérémonie, suivi de près par le maréchal Foch... Et derrière eux, inat-

tendus, Lloyd George, premier ministre britannique ; lord Curzon ; Jaspar, ministre des Affaires étrangères de Belgique ; Bonin-Longare, ambassadeur d'Italie, et le comte Sforza.

On dépose sur la dalle de granit qui, tout à l'heure, recouvrira la dépouille héroïque du mort inconnu, trois magnifiques couronnes offertes, la première, par l'ambassadeur d'Italie au Poilu français ; la seconde par le ministre des Affaires étrangères du royaume de Belgique ; la dernière, par la nation britannique au Héros français.

Le ministre de la Guerre

Il est huit heures et demie, la sonnerie du garde à vous éclate. Puis on sonne *Aux Champs*. Les troupes portent les armes, et la *Marseillaise* retentit, solennelle, répercutée par les échos profonds de l'Arc de Triomphe, M. Barthou descend de voiture et salue les hôtes éminents de la République qui ont tenu à hono-

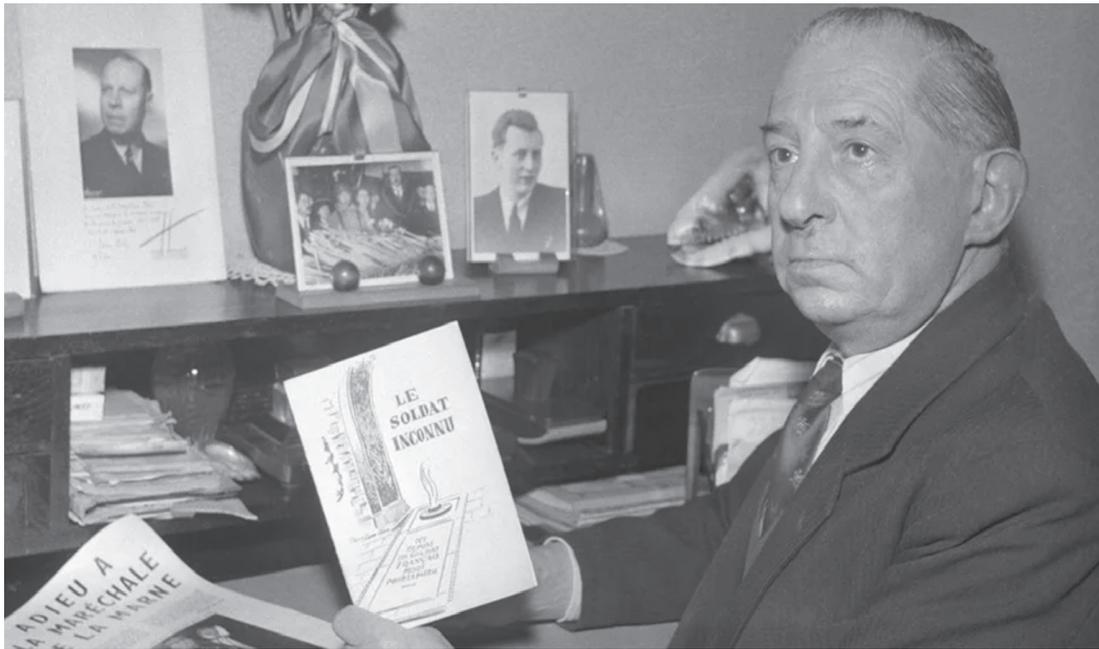
rer l'héroïsme des soldats de France, en assistant à la glorification symbolique du mort anonyme...

Derrière le ministre, au milieu des officiers d'ordonnance, s'avance l'invalidé Poulet qui, sur un coussin de velours bleu, porte la croix de la Légion d'honneur, la médaille militaire et la croix de guerre.

Un silence s'établit...

Et brusquement, la scène s'élargit, prend toute son auguste plénitude : porté sur les épaules de quatre de ses frères d'armes, précédé par un maréchal des logis, sabre nu au poing, jugulaire au menton, le Héros sans nom vient prendre sa garde éternelle. Il apparaît, sous son linceul tricolore frangé d'or, sur lequel on a cousu déjà la médaille de Verdun. Et le voici au bord de sa tombe...

Le clairon jette un ordre bref. On sonne et on bat *Aux Champs*.



Auguste Thin, ancien poilu du 132^e régiment, l'homme qui a "choisi" le Soldat Inconnu.

Photo : © Getty

Tous les fronts se sont découverts.

Et, quand les cuivres se sont tus, M. Barthou prend la parole pour exalter l'héroïsme des soldats de France, et prononce le discours suivant :

Au nom de la France, pieusement reconnaissante et unanime, je salue le Soldat inconnu qui est mort pour elle.

Cette Légion d'honneur, cette médaille militaire, cette croix de guerre que j'ai déposées sur son cercueil sont plus et mieux qu'un symbole. Elles sont l'hommage suprême de la patrie aux héros inconnus qui l'ont sauvée. Les morts — surtout ces morts — commandent aux vivants.

Obéissons à leur voix pour faire, dans la paix qu'ils ont conquise, une France unie, laborieuse, confiante et forte.

Puis, prenant des mains de l'invalidé Poulet le coussin sur lequel sont épinglées les trois décorations françaises, le ministre de la

Guerre le dépose sur le cercueil. *La Marseillaise* retentit de nouveau, puis tout se tait. Et M. Barthou, qui ne cache pas ses larmes, crie à voix tonnante « Vive la France ! » Un long frémissement court dans la foule. C'est fini.

Les mères

C'est fini. Mais voici que de symbolique et d'officielle, la cérémonie se fait humaine, douloureuse. Au premier rang des délégations, on a fait se placer des femmes en deuil, mères, sœurs, femmes, filles de disparus. Celle-ci porte un nom illustre, cette autre est une humble femme des faubourgs. Elles ont apporté chacune leur bouquet. Et sous leurs voiles noirs, elles s'agenouillent, se signent, prient et pleurent. Un soldat mutilé, tête nue, debout sur ses béquilles, laisse couler ses larmes. Et derrière ceux-là, la foule haletante, accourt, car les barrages se sont rompus sous sa poussée. Elle apporte des fleurs, elle aussi, les petits bouquets de violettes, de mimosas, de roses d'hiver, pâles et frileuses, qu'elle

ne peut pas aller déposer sur la tombe de ses morts.

Cependant, la police, avec douceur, s'emploie à dégager le centre du monument, pour permettre à la foule de défilier devant le caveau funéraire. On ménage, sur la gauche de l'Arc de Triomphe, un large couloir, que bordent des gardes républicains et des gardiens de la paix. Et la foule, canalisée, passe, passe interminablement devant le Soldat inconnu.

Puis, vers dix heures du matin, alors que la foule est moins dense, un officier de la maison militaire du Président de la République, le commandant Fontana, vient, au nom de M. Millerand, déposer une palme sur la tombe du Soldat inconnu... Et, dans l'après-midi, le maréchal Wilson, le général Bingham et le général Twites, accompagnés du général Weygand, sont allés également déposer une couronne sur la dalle funéraire, au nom de l'armée britannique. ■

VIE DE LA FONDATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2020

- Extraits du procès-verbal -

I. APPEL - POUVOIRS

Le président ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes au téléphone pour leur participation à ce conseil d'administration. Il rappelle que les circonstances sanitaires du moment nous contraignent à tenir cette réunion dans des conditions particulières qui, toutefois, ne devraient pas porter atteinte à la qualité des débats.

Il accueille M^{me} Caroline Girelli qui vient de rejoindre le collège des membres de droit du conseil d'administration en tant que représentante de la ministre des Armées, en remplacement de M^{me} Véronique Peaucelle-Delelis nommée directrice générale de l'ONACVG. Après plusieurs échanges téléphoniques et numériques, ils sont convenus de la participation de M^{me} Girelli au comité de la Mémoire et aux travaux de création du livre du centenaire.

M^{me} Girelli remercie le président et fait part de son enthousiasme à rejoindre le conseil d'administration de la fondation. Son parcours professionnel au sein du ministère de la défense lui confère une sensibilité évidente sur les questions au cœur des travaux de la fondation.

Dix administrateurs sont en ligne. Deux pouvoirs sont enregistrés (Jean Jeuland à André Auberger et Christophe de Saint Chamas à Charles Deygas).

Le quorum, fixé à sept est atteint (statuts art. 3-1 et 5-3). Les votes s'effectuent sur douze voix. Le conseil d'administration peut délibérer valablement.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 28 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2019 a été adressé aux administrateurs le 9 décembre 2019 afin de recueillir les éventuelles observations ou modifications avant son approbation lors de la séance suivante. À ce jour, le directeur n'a reçu aucune demande. La version en vigueur est la version n° 1.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

III. FINANCES

1. APPROBATION DES FRAIS DES ADMINISTRATEURS POUR 2019

Résolution n° 129 : « Après en avoir entendu lecture, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre approuve le montant des frais de déplacement remboursés à l'euro près aux administrateurs et chargés de mission sur l'exercice 2019. »

Résultat de la mise aux voix
Pour : 12 voix / contre : 0 voix / abstention : 0 voix.

La résolution n° 129 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2. COMPTE 467

La résolution n° 130, relative au compte de transfert, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Le bureau a validé le rapport annuel d'activité 2019. Il a été adressé aux administrateurs avec le dossier de préparation de la réunion. Conformément à l'article 8.1 des statuts, le document est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Le rapport de gestion, comportant le bilan et le compte de résultat simplifiés de l'exercice 2019, a été joint au rapport d'activité.

Le président souligne le travail important effectué par Bernard Le Ferran et Hélène Boulaye pour produire le document.

Résolution n° 131 : « Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre approuve le rapport d'activité 2019 tel qu'il lui a été présenté. »

Résultat de la mise aux voix
Pour : 12 voix / contre : 0 voix / abstention : 0 voix.

La résolution n° 131 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4. APPROBATION DES COMPTES 2019

Le trésorier général commente les comptes annuels 2019 qui ont été arrêtés par le bureau du 10 septembre 2020. Il rappelle que chaque année, il s'efforce avec le concours des services de réduire dans la mesure du possible les charges qui peuvent l'être.

Patrice Molle estime louable cette intention dans la mesure où elle nous permet d'éviter la mise en œuvre des facilités accordées par

le Conseil d'État en matière de prélèvement conditionnel d'une fraction de la dotation (statuts - art. 11-2).

→ Intervention de Monsieur François Jégard, commissaire aux comptes

Monsieur Jégard met en exergue le lien étroit entre le cabinet comptable et les services de la fondation pour l'examen de l'exercice comptable et l'estimation des risques à passer et/ou à reprendre.

Il commente les éléments majeurs de son rapport, publié le 22 septembre 2020. Il confirme que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Il invite le conseil d'administration à se prononcer sur l'approbation des comptes 2019 au regard du rapport annuel qu'il vient de commenter.

Le président remercie M. Jégard pour l'attention qu'il porte, avec ses services, au suivi de nos comptes

Après certification par le commissaire aux comptes, les comptes 2019 sont soumis à l'approbation du conseil d'administration (statuts - art. 7.4).

Résolution n° 132 : « *Après avoir entendu lecture du rapport de gestion 2019, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre approuve les comptes annuels 2019 tels qu'ils sont présentés et toutes les opérations qu'ils traduisent.* »

Résultat de la mise aux voix
Pour : 12 voix / contre : 0 voix / abstention : 0 voix.

La résolution n° 132 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Résolution n° 133 : « *Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre, ayant constaté un excédent de 228.027 € au titre de l'exercice 2019, décide de l'affecter en totalité au compte Report à nouveau.* »

Résultat de la mise aux voix
Pour : 12 voix / contre : 0 voix / abstention : 0 voix.
La résolution n° 133 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

6. PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31/08/2020, la valorisation du portefeuille est estimée à 12.699.094 €.

La crise sanitaire mondiale a impacté les marchés financiers de manière importante. Nos placements n'ont pas échappé à cet événement : sur les huit premiers mois de l'année, le portefeuille a subi une baisse globale de 2,8 %.

On note toutefois une certaine résilience de nos investissements, si on compare le résultat du portefeuille à la performance globale du CAC 40, sur la même période, à - 15 %.

Si nous constatons une moins-value sur le portefeuille au 31/12/2020, le commissaire aux comptes nous incitera sans doute à inscrire dans les comptes, comme en 2018, une provision équivalente à la perte virtuelle, qui impactera alors à la baisse le résultat de l'exercice ; et ce, malgré un résultat de fonctionnement proche de l'équilibre.

7. SUCCESSION AUFRÈRE

-> *Tombe :*
Conformément au testament, le fleurissement de la tombe est réalisé deux fois par an pour un montant global de 100 € (Pâques et Toussaint). L'engagement de la

fondation porte jusqu'en novembre 2038.

-> *Maison :*

Un jeune couple primo-accédant a visité le bien avant le confinement, mais n'a pas donné de suite. Un autre couple de retraités belges est intéressé, mais les restrictions de déplacement n'ont pas permis de visite pour l'instant.

Après la réclamation d'un voisin auprès de l'office notarial, une taille des haies a été effectuée pour un forfait de 500 €.

Le président n'est pas satisfait des services rendus par le cabinet notarial pour la vente de la maison. Il a demandé à M. Charles de Belder, adhérent de l'ANPGIG habitant dans la région, de se rendre sur place : celui-ci a confirmé que la fondation pouvait espérer un prix de vente supérieur à l'estimation du notaire, eu égard à la bonne tenue du bien immobilier.

André Auberger a demandé au cabinet notarial de surseoir à toute action et de nous adresser les plans de la maison ainsi qu'un trousseau des clés. Le bien va être placé dans une agence immobilière de proximité (Valençay ou Romorantin), mieux à même de réaliser la vente.

IV. VIE DE LA FONDATION

8. 14 JUILLET 2020

Devant l'annulation du défilé traditionnel du 14-Juillet et la modification des modalités pratiques du ravivage de la Flamme, la fondation a décidé, en accord avec l'association, d'annuler la venue du groupe de jeunes pompiers alsaciens.

Patrice Molle évoque une belle manifestation, réalisée dans des circonstances particulières, mais dont l'essentiel du cérémonial a été préservé. Il informe le conseil de la présence de Raymond Casal, représentant l'ANPGIG. Le président remercie Patrice Molle et

Raymond Casal pour leur présence à la cérémonie du ravivage. Le Gouverneur des Invalides, également présent sur le parvis, les a accompagnés pour le geste sacré.

Afin de pérenniser l'honneur accordé aux PGIG de raviver la Flamme le jour de la fête nationale depuis 1924, le président va adresser un courrier au comité de La Flamme.

V. DÉVELOPPEMENT DE LA FONDATION

9. PROGRAMME D' ACTIONS 2020

La cérémonie de remise des prix prévue le 25 novembre est annulée.

Afin d'étoffer l'offre de projets, le programme d'actions sera arrêté lors du conseil d'administration du 26 novembre 2020. Chaque comité d'action dispose de 10.000 €.

Bernard Le Ferran rappelle qu'à ce stade cinq projets sont parvenus au siège.

Louis Cador nous informe que la conférence prévue par Christian Plotton (comité de la Mémoire) est reportée *sine die*. Le trésorier général considère que, compte tenu de la décision du conseil d'administration de ne plus reporter les crédits non utilisés d'une année n à une année $n+1$, les fonds qui auraient pu être attribués à ce projet sont perdus. Compte tenu de la situation sanitaire particulière, le président souhaite que cette question soit débattue lors du prochain bureau.

Par ailleurs, le président rappelle l'importance d'obtenir des financements extérieurs et souligne à cet égard l'enjeu crucial des demandes de subvention. Afin de solliciter les voies institutionnelle et privée, il rappelle l'importance de pouvoir soumettre des projets de haut niveau, aptes à déclencher l'octroi de subventions ou le soutien de mécènes. Pour l'année

2022, nous avons jusqu'au mois de mars 2021 pour trouver de tels projets et monter les dossiers de demande.

10. SITE INTERNET

Le site internet a été mis en ligne le 4 février 2020.

Depuis le confinement, trois articles ont été affichés en page d'accueil. Vingt-quatre articles d'ACTUALITÉS ont été mis en ligne auxquels s'ajoute la création de deux pages supplémentaires à la rubrique *Informations juridiques et sociales de l'ANPGIG* (PMI et ISF-IFI, PMI et succession) et la mise en ligne des bulletins *Le Grand Invalide* n° 812 (29/05/2020) et *Le Grand Invalide* n° 813 (07/07/2020).

11. CRÉATION D'UN LIVRE AVEC L'AEC

La prochaine réunion doit se tenir au siège de la fondation le 22 octobre.

Trois représentants de la fondation et trois membres des écrivains combattants recevront un invité extérieur (MM. Jean-Joseph Julaud -écrivain français-, ou Raphaël Delpard -cinéaste et romancier).

Le président rappelle que la crise sanitaire et le confinement ont retardé le projet: la publication du livre ne peut être espérée avant 2022. Une grande manifestation sera organisée autour de l'événement.

En écho aux propositions de Charles Deygas en charge de la commission de la Mémoire, et après un entretien avec André Auberger sur les pupilles de la Nation et les lycées militaires, Bernard Le Ferran a proposé de créer un concours entre les différents lycées militaires sur le thème du livre du centenaire ("Aimer la France"?). Cette compétition serait dotée dans le cadre du programme d'actions 2021 et pourrait être reconduite en 2022. Les travaux fournis seraient utilisés pour compléter le livre du centenaire.

L'implication des six lycées militaires (et par effet collatéral, des deux collèges militaires) constituerait une opportunité de placer le livre.

Pour développer le projet, le président envisage une réunion avec Véronique Peaucelle-Delelis, directrice générale de l'ONACVG, et son nouvel adjoint, le général de division Éric Maury, ancien adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, général commandant la formation de l'armée de terre et par conséquent, ès qualités, responsable des lycées militaires.

VI. RESSOURCES HUMAINES

13. TÉLÉTRAVAIL

La crise sanitaire mondiale a contraint la fondation à fermer les portes de son siège durant le confinement et à adopter le télétravail pour les fonctions éligibles à ce mode d'organisation (direction et comptabilité).

Sur le plan pratique, la mise en place du télétravail n'a eu aucun impact sur l'activité opérationnelle de la fondation, le personnel effectuant ses travaux directement à partir du serveur sécurisé installé dans les locaux de la fondation, quel que soit l'endroit d'où il opère. Afin de moderniser l'organisation du travail et améliorer la qualité de vie des salariés, le bureau a accepté la proposition du directeur de pérenniser le télétravail en alternance pour les fonctions éligibles à ce mode de fonctionnement: directeur et secrétaire-comptable.

La présence d'au moins un salarié au siège de la fondation est prévue les mardi, mercredi et jeudi. Le directeur sera physiquement présent les mardi et jeudi, la secrétaire-comptable les mardi et mercredi. Pour tout motif opérationnel ou fonctionnel impératif, la charte de télétravail prévoit qu'un salarié puisse rejoindre le siège de la fondation lors d'une de ses journées de télétravail. ■



Politique publique de l'accessibilité

La politique d'accessibilité s'inscrit dans une politique plus large, interministérielle, celle du handicap qui s'inscrit elle-même dans une dimension internationale et européenne. L'accessibilité est l'affaire de tous. Les acteurs de l'accessibilité sont présents à tous niveaux et agissent au quotidien à la construction d'une cité chaque jour plus inclusive. L'accessibilité de la chaîne du déplacement est au cœur des enjeux des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, lesquels sont en charge des politiques publiques permettant d'assurer la continuité et l'accessibilité de la chaîne des déplacements. Dans ce cadre, ils pilotent le dispositif des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le cadre bâti et des Schémas directeurs d'accessibilité (SD'AP) pour les transports. C'est l'outil créé par l'ordonnance du 26 septembre 2014 pour faire suite à la concertation de l'hiver 2013-2014 pour traduire l'engagement des acteurs publics et privés de rendre la société accessible à tous dans des délais resserrés et réalistes.

Voici l'heure d'un point d'étape après 4 ans sous agendas d'accessibilité programmée dans le cadre bâti (ERP¹: Ad'AP) et dans les transports (SD'AP).

L'administration a souhaité faire entrer le maximum de gestionnaires d'ERP dans le dispositif des Ad'AP et a accepté des dossiers au-delà de la limite fixée par les textes qui était de septembre 2015. À cette date-là en effet, seuls 60.000 ERP étaient couverts par un Ad'AP.

L'administration a mis fin au dépôt des Ad'AP le 31 mars 2019, et à cette date-là plus de 700.000 ERP sont rentrés dans ce dispositif correspondant au dépôt de 267.500 dossiers. 418.000 ERP relèvent d'Ad'AP de patrimoine avec une durée d'exécution des travaux entre 6 ans (minorité) et 9 ans, soit 66% des ERP dans le dispositif.

Le terme des Ad'AP ne sera pas effectif avant 2024 pour les Ad'AP de 9 ans déposés en 2015. Sachant que certains gestionnaires ont obtenu une prorogation de délai pour déposer leur dossier plus tard en raison de sa complexité et que d'autres ont pu bénéficier ou pourront bénéficier d'une prolongation de délai d'exécution en raison d'aléas justifiés ou à justifier, il faudra donc aller au-delà de 2024 pour une minorité de dossiers.

Enfin, 350.000 ERP sont déjà accessibles parce que construits ou rendus accessibles entre 2005 et 2015.

Plus de 200.000 demandes d'autorisations de travaux suite à Ad'AP ont déjà été déposées. Elles concernent pour l'essentiel des ERP de 5^e catégorie (78%).

70% des ERP font l'objet de travaux sans dérogations, puisque les dérogations demandées sur les dossiers d'autorisations de travaux ne concernent que 30% des ERP. Très majoritairement, il s'agit de demandes de dérogation technique (72%) ou financière (20%).

Enfin, seules 30.000 déclarations d'achèvement des travaux ont été produites. C'est peu, les gestionnaires ne l'envoient pas forcément lorsqu'ils ont fini les travaux programmés par l'Ad'AP. C'est pourtant simple comme un clic.

Le dispositif des Ad'AP a incontestablement eu un effet boost : 50.000 ERP rendus conformes entre 2005 et 2015 vs 700.000 ERP dans le dispositif des Ad'AP entre 2015 et 2019, soit 14 fois plus en deux fois moins de temps.

Dans le domaine des transports, le bilan est globalement positif en dépit des évolutions législatives (loi NOTRe) qui sont venues bousculer les agendas en modifiant les périmètres géographiques et l'organisation des compétences territoriales.

Le SD'AP est d'application volontaire et la quasi-totalité des AOT² et AOM³ en ont déposé un.

Voici quelques chiffres clefs :

Transport ferroviaire

- National

158 gares à rendre accessibles pour 2024-2025 pour un coût de mise en œuvre évalué à 877 M€, dont 51 déjà réalisées.

- Régional hors Île-de-France

361 gares à rendre accessibles pour 2024-2025 pour un coût évalué à 1.196 M€, dont 74 déjà réalisées.

- Île-de-France

274 gares à rendre accessibles pour 2024-2025 pour un coût évalué à 1.577 M€, dont 170 déjà réalisées.

Transport routier

- Points d'arrêt prioritaires

35% des arrêts de transport interurbain et urbain pour les AOM de moins de 200.000 habitants,

20% des arrêts urbains pour les AOM de plus de 200 000 habitants.

- Dans l'urbain

50 à 70% des arrêts urbains prioritaires sont déjà rendus accessibles,

85% en moyenne des bus sont accessibles à tout type de handicap.

- Dans l'interurbain

15 à 30 % des arrêts de car prioritaires sont déjà accessibles à tout type de handicap,

60 % en moyenne des cars sont accessibles à tout type de handicap.

En conclusion, une chose est certaine : les Ad'AP et les SD'AP ont relancé une dynamique que les services de l'État s'attachent à encadrer, accompagner et alimenter pour faire en sorte que la notion d'accessibilité continue à progresser dans la société. Aujourd'hui, elle est acceptée par l'immense majorité de la population qui considère comme normal que les personnes handicapées puissent circuler, travailler, vivre comme n'importe qui au sein de la Cité. Il reste cependant encore du chemin à parcourir entre la théorie et la pratique car l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports n'est pas achevée. Par ailleurs, un important travail de pédagogie doit encore être mené sur les handicaps invisibles qui constituent à eux seuls environ 80 % des handicaps.

Nous sommes à un tournant décisif, la nouvelle décennie qui débute marque une nouvelle étape importante.

Après quinze années consacrées principalement à la mise à niveau des réseaux de transport, de la voirie, des espaces publics et des ERP, l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne du déplacement a enregistré des progrès indéniables et a multiplié d'autant les opportunités offertes aux personnes handicapées ou à mobilité réduite même si l'accessibilité reste encore morcelée et parcellaire.

Deux nouveaux chantiers d'ampleur s'ouvrent pour optimiser cette accessibilité encore trop parcellaire : les volets "usage" et "qualité d'usage".

Le premier chantier concerne l'information voyageurs pour permettre l'usage.

Il s'agit d'utiliser l'innovation numérique pour permettre l'usage des lieux, espaces et services accessibles. En effet, sans information, l'accessibilité sera sous-utilisée. Ce chantier implique trois sous-chantiers :

a - Normaliser les données afin de

décrire l'accessibilité de la même façon quel que soit le lieu et produire des bases de données interoperables pour alimenter les calculateurs d'itinéraires et les GPS piétons. Le profil accessibilité dans les transports est déjà disponible, celui pour la voirie et les ERP est en cours de finalisation avec un GT CNIG⁴ bien engagé.

b - Disposer d'outils de collecte des données sous forme d'applications reposant ou non sur des logiciels libres comme celui de Chouette dans le domaine des transports, voire d'outils de collecte semi automatisés comme Wegoto avec sa solution LabTrack.

c - Collecter les données, les qualifier, les convertir si besoin et prévoir leurs mises à jour afin de permettre de disposer de bases de données complètes et fiables.

Ces chantiers vont prendre de l'ampleur, car la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui a été adoptée définitivement le 24 décembre dernier, prévoit, à son article 27 :

- L'obligation de collecte et d'ouverture des données accessibilité dans tous les réseaux de transports d'ici le 1^{er} décembre 2023 (voire dès décembre 2021 pour 8 métropoles : Lille, Paris, Strasbourg, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse et Bordeaux).

- L'obligation de collecte et d'ouverture des données accessibilité en voirie sur les 200 m autour de tous les arrêts de bus prioritaires d'ici le 1^{er} décembre 2023, voire avant pour les communes disposant d'une gare selon l'avancée du profil accessibilité du GT CNIG.

- L'obligation d'ouverture des données des systèmes émettant par radiofréquence (boîtiers sans fil Bluetooth, balises numériques, LIFI) pour faciliter la localisation des GPS piétons et le développement d'application de guidage et signalétique numérique tant dans les réseaux de transport, qu'en voirie ou dans les ERP et IOP⁵.

Plusieurs acteurs ont bien saisi les enjeux, ainsi l'Association des Ingénieurs territoriaux de France (AITF) et l'association des Géomètres ont consacré en février et en mars leur journée annuelle respective sur cette thématique.

Le second chantier porte sur la qualité d'usage de l'accessibilité.

En effet, sans une attention accrue à l'usage et sa qualité associée, l'accessibilité risque de régresser. Penser qualité d'usage est une manière, d'une part, de replacer l'utilisateur au centre du processus de conception et de réalisation du projet et d'autre part, d'être dans une démarche constructive utilisant les retours d'expérience (REX) permettant de construire un cercle vertueux.

Si dans le secteur des ERP, il y avait déjà foison de labels et de certifications, et ce, depuis plusieurs années, dans le secteur des transports, il existe deux démarches complémentaires : une charte sur la qualité d'usage et une certification, avec Cap' Handéo Services de Mobilité.

La charte nationale pour la qualité d'usage de l'accessibilité dans les transports publics routiers de voyageurs signée le 26 juin dernier en vue de créer une dynamique commence à porter ses fruits. Plusieurs déclinaisons sont en cours d'élaboration. Les acteurs des TPRM⁶ seront les premiers à s'engager dans la démarche, je les en remercie. Les Régions semblent motivées pour aboutir en début d'année, et plusieurs AOM souhaitent également pouvoir disposer d'une version dédiée.

Et des réseaux vont plus loin depuis déjà quelques années en faisant labelliser, et depuis peu certifier, leur réseau. En effet, le label Cap' Handéo Services de mobilité est devenu une certification.

Comme vous le voyez, l'accessibilité arrive à une phase de maturité où les personnes handicapées et toutes les personnes engagées dans cette politique publique majeure vont commencer à récolter les fruits de leurs efforts.

Brigitte Thorin

déléguée ministérielle à l'accessibilité

1 - ERP : établissement recevant du public.

2 - AOT : autorité organisatrice de transports (réf. loi Loti du 30/12/1982).

3 - AOM : autorité organisatrice de la mobilité.

4 - GT CNIG : groupe de travail Conseil national de l'information géographique.

5 - IOP : installation ouverte au public.

6 - TPRM : transport de personnes à mobilité réduite.

ARTICLES PARUS DANS *LE GRAND INVALIDE* EN 2020 (N^{OS} 812 À 815)

Accessibilité

Infos Handicap & Accessibilité n° 22	12, 13
Infos Handicap & Accessibilité n° 23	30, 31
Infos Handicap & Accessibilité n° 24	46, 47
Infos Handicap & Accessibilité n° 25	62, 63

Culture - Loisirs - Sciences - Vie pratique

Handicap et discriminations	4 à 8
Le nouveau site internet des PGIG est en ligne	9
“ Depuis 350 ans, il y a des invalides aux Invalides ”	14, 15
Les 100 ans d'Ottobock	16
Le saviez-vous ? La minute de silence	22
Lieux et symboles de la République : Marianne	34, 35
Pourquoi commémorer ?	38, 39
Les couleurs de France, le retour du drapeau	42
Le Val de Grâce	42
Exosquelettes : Wandercraft va se lancer aux États-Unis	43
Numéros d'urgence	48
Dossier : le Soldat Inconnu	54, 55, 56, 57, 58

Éditos

Les personnes lourdement handicapées face au coronavirus	1
Covid et confinement	17
Vivre et espérer	33
2021, que cette année soit pour vous pleine de santé et de joie	49

Institutions (ministères, INI, ONACVG, etc.)

Nominations au conseil d'administration de l'ONACVG	16
ONACVG : contrat d'objectifs et de performance 2020-2025	36, 37

Pensions

Trois nouveaux paliers pour la majoration spéciale	10, 11
Vos droits auprès de la CNMSS	40, 41
Valeur du point PMI : 14,68 € au 1 ^{er} janvier 2020	48

Vie de la fondation

Conseil d'administration du 27 juin 2019	2, 3
Conseil d'administration du 28 novembre 2019	18 à 21
Les Prix 2020 de la Fondation	54, 55, 56, 57
Conseil d'administration du 24 septembre 2020	59 à 61

Vie de l'association

Décès	16, 48
Assemblée générale 2020	23
Rapport moral	23 à 25
Rapport financier	26 à 28
Bilan de l'exercice 2019	28
In memoriam (Lucien Humblot)	29
Comptes de l'exercice 2019	32
Affectation du résultat 2019	32
Mandat des administrateurs	32
Budget 2020	32
In memoriam (André Fournier)	44, 45

COTISATIONS À L'ASSOCIATION

Montants 2021

Membres actifs	: 36€
Membres bienfaiteurs	: 50€
Veuves	: 1€

La cotisation doit être versée au siège national dont le numéro de compte-chèques postal est 020 57 717 46 T (excepté pour nos camarades d'Alsace qui doivent la verser à leur comité).

Mise à jour de la carte

Pour ceux qui désirent mettre à jour leur carte de membre, il est possible de l'adresser au secrétariat national, accompagnée d'une enveloppe timbrée à leur adresse. Elle leur sera retournée après apposition du cachet millésimé.

☛ Dons

Reçu fiscal

Les règles fixées par l'administration fiscale empêchent l'association de délivrer des reçus fiscaux.

En revanche, selon les termes de l'article 200-1a du Code général des impôts : « *Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspondent à des dons au profit de fondations reconnues d'utilité publique.* »

En conséquence, si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, adressez votre don à la **Fondation des plus grands invalides de guerre.**

LE GRAND INVALIDE

Organe de la *Fondation*
des plus grands invalides de guerre

n° 815 - octobre-décembre 2020

trimestriel - 98^e année

siège : 13, avenue de La Motte-Picquet
75007 Paris

directeur de la publication : André Auberger

rédacteur en chef : Bernard Le Ferran

relecteurs : Josette Casal - Sophie Le Ferran

imprimeur : Burllet Graphics - 12, rue de Lyon
- 94700 Maisons-Alfort

commission paritaire : 0125 A 06338

4^e trimestre 2020 - ISSN 1162 - 5031